

20 | Tout ce qu'il faut savoir 25 | sur vos écocentres !

L'écocentre n'est PAS un dépôt ! Notre priorité?
• le réemploi • le recyclage • la revalorisation •

Rivière-du-Loup

35, rue Henry-Percival-Monsarrat

**HORAIRE ÉLARGI À PARTIR
DU 7 AVRIL JUSQU'AU
29 NOVEMBRE 2025**

**Lundi au samedi
8 h à 16 h**

Fermé le 21 avril, 24 juin, 1^{er} juillet,
1^{er} septembre et du 20 décembre au
6 janvier inclusivement.

Horaire d'hiver à compter du
1^{er} décembre (lundi, vendredi et samedi
de 8 h à 15 h)

Consultez notre site web pour l'horaire
de réouverture en 2026.

Saint-Hubert-de- Rivière-du-Loup

151, 1^{er} rang Est

**OUVERT DU 5 MAI
AU 2 NOVEMBRE 2025**

**Lundi, vendredi, samedi
8 h à 16 h**

Fermé le 24 juin, 1^{er} juillet et 1^{er} sept.

OBLIGATOIRE

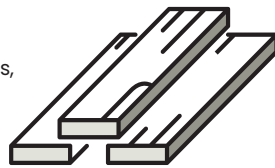
**Séparer vos matières AVANT
d'arriver à l'écocentre.**

- **IMPORTANT** : Présentez-vous au plus tard 15 min. avant la fermeture •

Les dates et heures d'ouverture sont susceptibles de changer en fonction des conditions météorologiques et des travaux. Consultez notre site web ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour.

ON NE GASPILLE PAS LE BOIS, ON LE TRIE !

Tout ce qui est en bois doit être regroupé : 2x4, tiroirs, palettes, portes, fenêtres ancestrales, etc. (mélamine à part)



*ENTREPRISES ET INSTITUTIONS

Les entreprises (dont les petits entrepreneurs en construction et rénovation) et les institutions peuvent venir déposer leurs matières triées à l'écocentre! La facturation fonctionne au poids ou au volume. Seuls les volumes assimilables sont acceptés.

Consultez le site web de Co-éco pour les tarifs.



**APPORTEZ
VOTRE PREUVE
DE RÉSIDENCE.**

✓ **Matières acceptées SANS FRAIS**

- Métaux
- Appareils ménagers, électriques et électroniques
- Bois (bois de construction, meubles, bran de scie, portes et fenêtres, palettes, etc.)
- Résidus verts (gazon, feuilles, plantes non envahissantes)
- Agrégats (brique, béton, asphalte et terre non contaminée)
- Résidus domestiques dangereux bien identifiés (huiles, solvants, acides, pesticides, produits d'entretien ménager, etc. en contenants étanches, aérosols, piles, néons, fluocompactes)
- Bonbonnes de propane (max 30 lbs)
- Pneus sans jantes (moins de 48,5 po), batteries d'autos
- Matériaux secs (bardeau d'asphalte, gypse, mélamine, vitres, lavabos, céramique, CANEXEL, clôtures à neige, fibrociment, plancher flottant, etc.)

💰 **Matières acceptées AVEC FRAIS**

Pour connaître les frais applicables : www.co-eco.org

- Branches
- Meubles rembourrés, matelas et sommiers
- Douches ou baignoires en acrylique ou fibre de verre
- Revêtement de vinyle, panneaux et laines d'isolation, papiers goudronnés, tapis, prélares
- Pièces et toiles de piscine, bâches, abris d'auto, produits en plastique non recyclable

✗ **Matières REFUSÉES**

- Déchets domestiques
- Pneus de tracteurs et de camions
- Plantes exotiques envahissantes, terre contaminée et souches d'arbre
- Vêtements, textiles
- BPC, amiante
- Feux d'artifice, explosifs, armes et munitions
- Résidus domestiques dangereux de plus de 20 L
- Médicaments, seringues et tous produits médicaux ou vétérinaires
- Carcasses d'animaux

Appareils électroniques
Les écocentres de la MRC sont des points de dépôt officiels du programme Recycler mes électroniques^{MC}.

